

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00307

OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON MODE DOUX ENTRE LE PÔLE D'ÉCHANGE INTERMODAL COLONNA ET LE GIRATOIRE DES MURONS, EN PASSANT PAR LE GIRATOIRE DES GOUTTERONS - ANDREZIEUX-BOUTHÉON - APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 122

Nombre de présents : 68 Nombre de pouvoirs : 24 Nombre de voix : 92

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE, Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Denis BARRIOL, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON. Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE. M. Daniel GRAMPFORT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Brigitte REGEFFE,

RECU EN PREFECTURE

Le 07 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20240530-D202400307I0

Date de mise en ligne : 07 juin 2024

Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU représenté par Mme Françoise BOULAT, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN

Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER, Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE, Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY, M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER, M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA, Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL, M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON, M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA, M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL, Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE, Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE, Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Thierry NITCHEU, Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET, Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON, M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER. Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Laura CINIERI, Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE, M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER, M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA, Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

BARRIER, M. Eric BERLIVET, Μ. Abdelouahb BAKLI, Μ. Jean-Alain Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, M. Philippe Mme Véronique FALZONE, M. Louis-Jean FONTBONNE, Jérôme GABIAUD, M. Marie-Eve GOUTELLE, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne Mme MARMORAT, M. Yves MORAND, Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL, M. Marc PETIT, PHROMMALA, Mme Clémence QUELENNEC. M. M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gérard TARDY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

OPERATION D'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON MODE DOUX ENTRE LE POLE D'ECHANGE INTERMODAL COLONNA ET LE GIRATOIRE DES MURONS, EN PASSANT PAR LE GIRATOIRE DES GOUTTERONS - ANDREZIEUX-BOUTHEON – APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION

Saint-Etienne Métropole a décidé en juin 2019 la mise en œuvre d'un Plan Vélo Métropolitain, avec pour ambition, à l'horizon 2030, la multiplication par trois de la part modale du vélo dans les déplacements à Saint-Etienne en la portant à 3 %.

Dans ce cadre, le projet de la création d'un itinéraire pour modes actifs permettant de franchir l'échangeur n°8 de l'A72 à Andrézieux-Bouthéon, et empruntant la route métropolitaine RM1082 (avenue Hélène Boucher) sur un linéaire de 2,2 km a été identifié comme prioritaire.

L'avenue Hélène Boucher est une route à fort trafic routier avec une part importante de poids lourds. Elle ne dispose pas d'aménagements cyclables et de trottoirs. De plus, l'avenue passe l'autoroute 72 qui représente une barrière physique canalisant les flux de circulation sous les ouvrages de franchissement. Les échanges entre les différents pôles générateurs de déplacements d'Andrézieux-Bouthéon tels que les Zones Commerciales, Zones Industrielles mais également les Zones Résidentielles situées à l'Ouest de la commune sont rendus difficiles pour les modes doux.

Les enjeux sont ainsi de faciliter la connexion entre ces pôles par une liaison cyclable et piétonne en les sécurisant.

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- permettre une traversée sécurisée pour les modes actifs de l'échangeur n°8 de l'A72 à Andrézieux-Bouthéon sur l'avenue Hélène Boucher ;
- organiser un itinéraire cyclable structurant d'intérêt métropolitain sur l'axe Plaine sur cette même rue.

Le budget total de l'opération envisagé au stade du lancement de la concertation était de 3,9 M € HT (valeur 2023). Le plan de financement prévisionnel était le suivant :

- 1,9 M € de l'Etat au titre du fonds de mobilités actives ;
- 0,15 M € du Département de la Loire ;
- 0,2 M € de la DREAL via une convention spécifique MOBYLISE.

Le planning prévisionnel vise une réalisation phasée avec un démarrage des travaux en 2024 pour une mise en service progressive de 2024 à 2026.

Le Code de l'urbanisme prévoit la tenue d'une concertation préalable au titre de l'article L.103-2 en son alinéa 3 et de l'article R-103-1 alinéa 2 pour les investissements routiers réalisés en agglomération, de plus de 1 900 000 € HT et conduisant à la création de nouveaux ouvrages.

Les modalités ont été définies par délibération de Saint-Etienne Métropole en date du 23 juin 2023 et mises en œuvre en référence selon les étapes suivantes avec des publicités qui ont été effectuées via des panneaux d'information, affichettes, les panneaux d'affichage lumineux de la commune :

- Tenue d'une réunion publique à proximité du lieu du projet, salle Andrena, 6 rue du 18 juin 1827, à Andrézieux Bouthéon le 16 janvier 2024 de 18h à 21 h,
- Mise à disposition d'un dossier de concertation sur la plateforme numérique de Saint-Etienne Métropole, intégrant la présentation et la cartographie du plan vélo, la présentation globale du projet : objectifs de l'opération, plans de masse, coupes et illustrations graphiques des sections des 2 tronçons avec les variantes en cours d'études, tableau multicritères du 03 janvier au 15 mars 2024,
- Mise à disposition d'un registre de recueil des avis papier en mairie d'Andrézieux-Bouthéon du 17 janvier au 15 mars 2024,
- Mise à disposition d'un registre de recueil numérique sur la plateforme numérique de Saint-Etienne Métropole du 03 janvier au 15 mars 2024.

1° - Synthèse des observations

La réunion publique a réuni 50 personnes avec 15 interventions/questionnements. Le registre de la plateforme numérique a collecté 5 interventions/questionnements. Aucune observation n'a été portée sur le registre d'Andrézieux Bouthéon.

2 - Bilan des observations

En synthèse des éléments présentés dans le document joint les observations peuvent être regroupées selon les items suivants :

- la sécurisation de tous les usagers,
- les connexions futures en amont et en aval du projet.
- les détails techniques du projet en interface avec les riverains,
- les liaisons avec les voiries avoisinantes,
- les détails techniques de la passerelle (matériaux et couverture, dimensionnement de l'ouvrage avec un espace dédié pour chaque usage, traitement paysager des abords, couverture).
- le positionnement des arrêts de bus,
- la sécurisation du projet sous ouvrage A72.

Elles sont décrites de manière exhaustive dans l'annexe jointe au présent document.

3 - Réponses apportées par la Métropole

sur la sécurisation de tous les usagers

La sécurisation de tous est une priorité. Ainsi, plus que l'aménagement d'une voie piétons/cycles, il s'agit de partager l'espace public entre divers usages, tout en garantissant le confort et la sécurité de tous. Les insertions au droit des carrefours giratoires sont particulièrement travaillées pour faciliter l'identification des flux et la lecture de

l'aménagement par tous les usagers. Une attention particulière est portée sur le rond-point Goutterons en lien avec le centre commercial Leclerc.

• les connexions futures en amont et en aval du projet

Le projet soumis à concertation porte sur un linéaire de 2 kms entre le rond-point Colonna et le rond-point des Murons.

Il s'inscrit dans le Plan Vélo Métropolitain avec un réseau tendant à se développer pour connecter le plus de quartiers et de commerces possibles : ces lieux concentrent de multiples déplacements qu'il convient de sécuriser pour les usagers les plus fragiles.

Les connexions en amont, aval, et sur le linéaire s'effectueront à terme, pour constituer un axe reliant Saint-Galmier au Nord et Saint-Just-Saint-Rambert au Sud.

• les détails techniques du projet en interface avec les riverains

Ces questions sont traitées au cas par cas lors des études de projet avec des calages auprès de chaque riverain concerné.

• les détails techniques de la passerelle

La passerelle est à l'étude pour affiner le revêtement de l'ouvrage, les éléments de sécurité (dont les garde-corps), les matériaux, le traitement paysager des abords... pour garantir la sécurité de tous les usagers et des riverains proches (passerelle et autoroute comprises) et réduire notamment les éventuelles glissances du revêtement retenu dans des conditions météorologiques non exceptionnelles.

Toutefois, une couverture de la passerelle n'a pas été retenue en raison des surcoûts induits, en notant que le reste de l'itinéraire n'est pas couvert.

• le positionnement des arrêts de bus

Le positionnement des arrêts de bus sera étudié en concertation avec les exploitants des transports en commun (STAS, Région Rhône Alpes...) tout en intégrant les normes en vigueur.

la sécurisation du projet sous ouvrage A72

Sur la proposition sous le pont de l'A72 de faire une passerelle en caillebotis à 2 mètres de hauteur, les contraintes techniques imposées par le gestionnaire (DIRCE) ne permettent pas une telle réalisation.

En effet, il n'est pas autorisé de prendre appui sur le plan incliné de l'ouvrage afin de ne pas risquer de déstabiliser le pont autoroutier.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, ce bilan de concertation est soumis à l'assemblée délibérante.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- approuve le bilan de la concertation du public pour la réalisation du projet ci-dessus et sur le document en annexe ;
- poursuit le projet et engage les procédures d'autorisations nécessaires selon les principes et objectifs tels qu'ils ont été enrichis par cette concertation.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le secrétaire de séance,

Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,

Sylvie FAYOLLE